

PROPOSITION & FICHE DE STAGE / 2018
EXPERIMENTATION - CERISE
Stage n° 1

| | |
|------------------------------|--|
| Espèce : | Cerise |
| Thématique générale : | Sélection variétale |
| Durée et période : | 10 à 12 semaines (mai, juin, début juillet) |
| Profil : | Minimum requis : niveau Bac + 2 Intérêt pour les productions fruitières et l'expérimentation agronomique de terrain |

Appui au chargé d'études sur l'ensemble de son programme expérimental.

Mise en place des essais, observations et comptages au verger, prise d'échantillons, analyses en laboratoire, saisies et analyses des données, synthèse de résultats.

Objectif principal : **Suivi de collections de variétés de cerises (rouge et bicolore) :** évaluation de la date de maturité, observations en verger, analyses qualité en laboratoire, etc... avec pour objectif de sélectionner les variétés les mieux adaptées à la région.

Autres essais : Evaluation de différents porte-greffes du cerisier
Comparaison de différents modes de conduite
Sensibilités variétales aux maladies de conservation

Remarques : Travail bibliographique préparatoire à réaliser (documents envoyés à l'étudiant avant le début du stage).
Rédaction impérative d'un rapport de stage.

Le stagiaire sera amené à collaborer et à apporter sa contribution à d'autres essais et travaux conduits par le Domaine Expérimental La Tapy. Il intégrera l'équipe d'expérimentation Cerise.

Responsable du stage : Chargé d'études cerise – Matériel Végétal & Conduite
Tél. : 04.90.62.69.34 / E-mail : contact@domainelatapy.com

Conditions générales

Le Domaine Expérimental La Tapy, station régionale d'expérimentation sur la Cerise et le Raisin de table, accueille chaque année des stagiaires et étudiants en formation. Voici des précisions et certaines conditions à remplir pour envisager d'effectuer un stage au sein de notre structure.

Convention : Une convention de stage liant la structure formatrice, l'étudiant et le Domaine Expérimental La Tapy sera impérativement signée.

Assurance : Nécessité pour le stagiaire, ainsi que pour l'école ou la formation responsable, de disposer d'une assurance couvrant les risques pouvant survenir au cours du stage (accidents et risques aux tiers).

Rémunération et frais de stage : Gratification minimale légale. Les frais inhérents au thème du stage sont pris en charge (frais de déplacement, repas...).

Accès à La Tapy : Motorisation indispensable pour accéder au Domaine Expérimental La Tapy, excentré par rapport à la ville (environ 5 km du centre ville de Carpentras) et qu'aucune ligne de bus ne dessert.

Par ailleurs, les nécessités de stage peuvent amener le stagiaire à utiliser son véhicule personnel : tournée sur le terrain, contacts et réunions extérieures, ...

Possibilités de logement : La Tapy ne dispose pas de moyen de logement mais une liste est disponible sur simple demande auprès du secrétariat de la station (contact@domainelatapy.com).

Conditions particulières : Autonomie, rigueur, goût et aptitude pour l'expérimentation et le travail en extérieur, goût pour le travail en équipe.

Restitution de travaux : Le stagiaire devra remettre un rapport de synthèse (1 exemplaire pour La Tapy) ainsi que l'ensemble des fichiers informatiques (données structurées et rapport) constitués dans le cadre de l'étude.

En intégrant notre équipe, le stagiaire s'engage à respecter notre règlement intérieur et les règles de travail internes.